



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

OBJET :

Délibération n° 007395

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**  
Publié le : 20/12/2023

**Séance du 07 décembre 2023**

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°8), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°4), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°12), M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (à partir de la question n°2), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO (à partir de la question n°2), Mme Sadia GHARET (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°11 incluse), M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°5 incluse et à partir de la question n°30), M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°3), Mme Valérie HALLER (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°11 incluse), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°3), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à partir de la question n°2), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à partir de la question n°6), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à partir de la question n°2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°2), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n°11 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°11 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

M. Jean-Hugues ROUX

Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Laurent CROIZIER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR

M. Guillaume BAILLY donne pouvoir à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Anne BENEDETTO donne pouvoir à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI donne pouvoir à Mme Elise AEBISCHER, Mme Julie CHETTOUH donne pouvoir à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°3 incluse), M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°11 incluse), M. Laurent CROIZIER donne pouvoir à Mme Nathalie BOUVET, Mme Sadia GHARET donne pouvoir à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°2 incluse et à partir de la question n°12), M. Abdel GHEZALI donne pouvoir à Mme Carine MICHEL (à partir de la question n°6 et jusqu'à la question n°29 incluse), Mme Valérie HALLER donne pouvoir à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°12), M. Pierre-Charles HENRY donne pouvoir à Christine WERTHE, M. Damien HUGUET donne pouvoir à M. Anthony POULIN, M. Jean-Emmanuel LAFARGE donne pouvoir à Mme Annaïck CHAUVET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI donne pouvoir à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Juliette SORLIN donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. André TERZO donne pouvoir à Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°12), Mme Claude VARET donne pouvoir à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°12)

26 - Accord-cadre de réinsertion professionnelle en faveur des personnes éloignées de l'emploi de Grand Besançon Métropole pour la valorisation et l'entretien des parcs, jardins et espaces publics, espaces verts, naturels, forestiers - Autorisation de signature

**Accord-cadre de réinsertion professionnelle en faveur des personnes éloignées de l'emploi de Grand Besançon Métropole pour la valorisation et l'entretien des parcs, jardins et espaces publics, espaces verts, naturels, forestiers - Autorisation de signature**

**Rapporteur : Mme Fabienne BRAUCHLI, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n° 2	21/11/2023	Favorable unanime

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet l'autorisation de signature de l'accord-cadre de réinsertion professionnelle en faveur des personnes éloignées de l'emploi établies sur le territoire de Grand Besançon Métropole. Cet accord-cadre est relatif à des prestations de valorisation et d'entretien des parcs, jardins publics, cimetières, berges du Doubs, espaces publics, verts, naturels et forestiers. La procédure utilisée est la procédure adaptée « allégée » telle que prévue à l'article R2123-1 3° du code de la commande publique. L'accord-cadre à bons de commande comporte 6 lots :

Lot 1 : valorisation du patrimoine bâti vernaculaire et ses abords ; Lot 2 : lutte contre les espèces envahissantes ; Lot 3 : entretien des espaces verts publics, cimetières, berges du Doubs ; Lot 4 : valorisation des espaces naturels et forestiers de la Ville de Besançon ; Lot 5 : entretien des espaces verts bisontins de compétence GBM (pistes cyclables et parkings de co-voiturage) sur le secteur péri-urbain ; Lot 6 : conduite d'attelage et prestations liées à la traction animale.

L'accord-cadre pour la réinsertion de personnes éloignées de l'emploi sur le territoire de Grand Besançon Métropole passé en 2019 pour une durée de 4 ans a pris fin.

Dans le cadre d'un groupement de commandes régi par la convention cadre de groupement de commandes permanent du 15 décembre 2022, la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole, le CCAS, le Syndicat mixte du Musée de plein air des Maisons Comtoises de Nancray, les communes d'Avanne-Aveney, Deluz, Devecey, Ecole-Valentin, Grandfontaine, Pouilley-Français, Pouilley les Vignes, Pugey, Roche lez Beaupré, Serre les Sapins et Vaire, souhaitent renouveler l'accord-cadre.

Seul le lot 3 sera ouvert à l'ensemble des membres du groupement désignés ci-avant. Les lots 1, 2, 4, 5, 6 sont lancés en groupement de commandes entre la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole.

La Ville de Besançon est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes avec la mission de passer les marchés, de désigner les titulaires, de signer et de notifier l'accord-cadre au nom de l'ensemble des membres du groupement. Elle exécutera cette mission à titre gracieux. Chaque membre devra suivre l'exécution de l'accord-cadre à hauteur de ses besoins.

La procédure utilisée est celle du marché à procédure adaptée version « allégée » tel qu'elle est prévue à l'article R2123-1 3° du code de la commande publique.

Le marché est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec montants maximums et comportera 6 lots tels que :

Lots	Désignation	Exécuteur(s)	Maximum HT/an
1	Valorisation du patrimoine bâti vernaculaire et ses abords	Ville de Besançon seule	160 000 €
2	Lutte contre les espèces envahissantes	Ville de Besançon seule	50 000 €
3	Entretien des espaces verts publics, cimetières, berges du Doubs	Ville de Besançon, GBM, CCAS de Besançon, Syndicat mixte du Musée de plein air des Maisons	100 000 €

Lots	Désignation	Exécuteur(s)	Maximum HT/an
		comtoises de Nancray, Avanne-Aveney, Deluz, Devecey, Ecole-Valentin, Grandfontaine, Pouilley Français, Pouilley les Vignes, Pugey, Roche lez Beaupré, Serre les Sapins, Vaire	
4	Valorisation des espaces naturels et forestiers de la Ville de Besançon	Ville de Besançon	25 000 €
5	Entretien des espaces verts bisontins de compétence GBM (pistes cyclables, parkings de co-voiturage) sur le secteur périurbain	GBM	70 000 €
6	Conduite d'attelage et prestations liées à la traction animale	GBM	50 000 €

L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'1 an, à compter de sa date de notification, reconductible 3 fois 1 année, pour une durée maximale de 4 ans.

Les accords-cadres ont été attribués lors de la Commission d'Appel d'Offres du 17 novembre 2023 aux entreprises suivantes :

- Le lot 1 à **API 25 – 62 rue de Trépillot – 25000 BESANCON / SIRET : 539 641 738 00031**
- Le lot 2 à **API 25 – 62 rue de Trépillot – 25000 BESANCON / SIRET : 539 641 738 00031**
- Le lot 3 à **CDEI Chantiers Départementaux pour l'Emploi et l'Insertion – 1 rue de Belleville – ZA la Planche – 25770 FRANOIS / SIRET : 428 702 575 00039, mandataire du groupement de commande avec ADDSEA insertion prévention jeune, Association Julienne JAVEL, Comité de quartier Rosemont Saint-Ferjeux.**
- Le lot 4 à **ADDSEA – INSERTION PREVENTION JEUNE – 8B rue Jacquard – 25000 BESANCON / SIRET : 775 571 326 00765**
- Le lot 5 à **CDEI Chantiers Départementaux pour l'Emploi et l'Insertion – 1 rue de Belleville – ZA la Planche – 25770 FRANOIS / SIRET : 428 702 575 00039, mandataire du groupement de commande avec ADDSEA insertion prévention jeune, Association Julienne JAVEL, Comité de quartier Rosemont Saint-Ferjeux**

pour les montants maximum HT annuels indiqués ci-dessus.

Le lot 6 est infructueux au motif qu'aucune offre n'a été remise.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre relatif aux lots :

- n°1 « valorisation du patrimoine bâti vernaculaire et ses abords » avec API 25 pour un montant maximum annuel de 160 000€ HT,
- n°3 « entretien des espaces verts publics, cimetières, berges du doubs » avec CDEI Chantiers Départementaux pour l'Emploi et l'Insertion pour un montant maximum annuel de 100 000€ HT.

La signature des autres accords-cadres entre dans la délégation accordée à Madame la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante par la délibération du 20 mai 2021.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,



M. Jean-Hugues ROUX,  
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT